

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réuni le 14 mars 2025 à 14 heures

Séance n° 2

- Sur 38 membres,

Étaient présents ou représentés les 35 membres suivants

Collège des Professeurs

Mme Barbara MEAZZI
M. Stéphane AZOULAY
M. Marc DALLOZ
Mme Cécile AYERBE

Collège des Autres Enseignants

Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Didier FORCIOLI
M. William TATINIAN
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
M. Serge MILAN

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY
Mme Anne-Sophie COLDEFY
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Étudiants

Mme Alicia TEIXEIRA ALVES
M. Maxime GRANGE

Représentants des Organismes de Recherche

M. Sylvain di GIORGIO, CNRS
M. Frédéric CARLIN, INRAE
Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

Personnalités Qualifiées

Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso
Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco

Représentants des Établissements Composantes

M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Alain AVENA, Villa ARSON
Mme Cécile MIELE, PNSD

Représentants des Établissements associés

Mme Élise TOSI, SKEMA

Représentant du CHU de Nice

M. Rodolphe BOURRET, CHUN

Représentants des collectivités territoriales

M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Membres absents ayant donné procuration

M. Jeanick BRISSWALTER à M. Stéphane AZOULAY
M. Luc PRONZATO à Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Anne VIGOUROUX à Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Françoise SIMON-PLAS, INSERM à M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Serge MILAN
M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06 à M. Marc DALLOZ
M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design à M. Stéphane AZOULAY
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Marc DALLOZ

Étaient absents ou excusés les 3 membres suivants

Mme Claudine BATAZZI
M. Flavio CONTAT
M. Emmanuel BARRANGER, CAL

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Ali DOUAI, VP Formation
M. Christian SANCHEZ, Agent Comptable
Mme Christine VASTA, Agent Comptable Adjointe
M. Erwin FRANQUET, Vice-Président Transitions environnementales et sociétales
M. Hubert LASSERRE, Directeur de la Formation Continue
M. Pascal CREMOUX, DEF
M. Philippe LEVERT, Commissaire Aux Comptes
Mme Emma BERTOLOTTI, VP Étudiant
Mme Anne NAVARRO, DGSA Finances, Moyens et Pilotage
M. Benjamin SEROR, Directeur de Cabinet
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président du Conseil d'Administration.
Elle débute à 14 h.

PRÉAMBULE

Ajout d'un point à l'ordre du jour avec l'accord des membres :

- Demande d'accréditation « hors vague » de la Licence Professionnelle « Assurance, Banque, Finance ».

3

1) VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JANVIER 2025

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY s'enquiert d'observations.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 janvier 2025 est approuvé à la majorité des voix, 33 voix favorables et 2 abstentions.

I – QUESTIONS FINANCIÈRES

2) ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2024 DE L'ÉTABLISSEMENT

Présentation de M. Christian SANCHEZ, Agent Comptable

M. Christian SANCHEZ précise que le compte financier constitue la photographie de la situation financière de l'Université Côte d'Azur au 31 décembre 2024. Ce compte financier doit être soumis à l'approbation des administrateurs le 15 mars 2025 au plus tard. Pour précision, le cabinet KPMG a certifié le compte financier sans réserve pour la cinquième année consécutive.

M. Christian SANCHEZ présente les résultats de la section de fonctionnement, lesquels se déclinent comme suit :

- Fondation : 187k€ ;
- Université : - 1938k€.

La capacité d'autofinancement (CAF) agrégée de l'Établissement atteint 5277k€, à raison de 304K€ s'agissant de la Fondation et de 4973k€ s'agissant de l'Université. Pour précision, la CAF traduit la capacité d'une structure à financer des investissements sans nécessité d'un financement extérieur.

M. Christian SANCHEZ relève une diminution de la CAF qui oscillait autour de 10 millions d'euros en 2021 et 2022 et a diminué de moitié en 2023 et 2024.

Pour ce qui est du budget Investissement, les ressources de la Fondation s'élèvent à 681k€ au 31 décembre 2024 et permettent de financer sans difficulté les dépenses (399k€). À l'inverse, les ressources de l'Université, d'un total de 17935k€, ne suffisent pas pour absorber les dépenses qui se chiffrent à 23028k€. Le fonds de roulement (FDR) de l'Université évolue ainsi à la baisse à hauteur de -5093k€.

À titre illustratif, les FDR de la Fondation et de l'Université permettraient de financer, respectivement, 26 jours et 29 jours d'activité, ce qui est conforme au minimum fixé par la tutelle (15 jours).

En parallèle, le besoin en fonds de roulement (BFR) s'élève à -15 millions d'euros pour la Fondation et à -54 millions d'euros pour l'Université. À noter qu'un BFR négatif traduit une situation dans le cadre de laquelle l'Établissement génère de la trésorerie supplémentaire.

Enfin, l'Établissement disposait, au 31 décembre 2024, d'une trésorerie de presque 94 millions d'euros à raison de 16 264 000 euros pour la Fondation et de 77 651 852 euros pour l'Université.

M. Erwan PHILIPPE s'interroge sur le niveau effectif du BFR pour l'exercice 2025. Les dépenses anticipées au préalable semblaient augurer une trésorerie moindre.

M. Christian SANCHEZ répond que les modalités de calcul du BFR tiennent compte des subventions perçues par avance d'un certain nombre de subventions.

M. Régis BRANDINELLI précise que le BFR ne doit pas être confondu avec le FDR. Le BFR est la somme des encaissements et des décaissements de l'Établissement.

M. Christian SANCHEZ indique que Mme Anne NAVARRO évoquera plus avant cet aspect dans le cadre de sa présentation des comptes de gestion. Il relève néanmoins que le BFR dépend notamment du rythme des encaissements et des décaissements.

L'Établissement est par ailleurs soumis à une obligation de paiement de ses factures dans un délai de 30 jours. Des intérêts moratoires peuvent être appliqués en cas de non-respect de ce délai. L'Établissement s'acquitte de 30000 factures en moyenne par an auprès de ses fournisseurs.

La comptabilité générale de l'Établissement comporte quelques comptes significatifs parmi lesquels le compte 416 « Clients douteux », qui fait mention d'un total de 1 309 000 euros (litige avec un fournisseur d'électricité placé en liquidation judiciaire, notamment).

Le compte 4718 « Recettes à classer » totalise 8 307 000 euros de recettes qui n'ont pas encore été rapprochées comptablement. D'ailleurs, l'Établissement a bénéficié de plusieurs subventions totalisant 4,5 millions d'euros fin décembre 2024, lesquelles visent le financement de différents projets : conventions ANR, chaires de professeurs Juniors.

Proposition d'affectation définitive des résultats

L'Établissement hors Fondation doit apurer un déficit de 1 937 622,60 euros par le débit du compte 10682 « Réserves facultatives ».

La Fondation doit pour sa part affecter un bénéfice de 1 869 61,89 euros au compte 10682 « Réserves facultatives ».

Conclusions de M. Philippe LEVERT, Commissaire Aux Comptes

M. Philippe LEVERT rappelle que les comptes annuels de l'Université sont conformes aux normes comptables françaises. Ces comptes octroient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Établissement en fin d'exercice.

5 M. Philippe LEVERT remercie ses différents interlocuteurs de leur disponibilité et de la qualité des informations transmises.

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Le tableau de consommation des emplois est présenté en séance.

Mme Anne NAVARRO rappelle qu'en comptabilité budgétaire sont distingués les emplois en équivalent temps plein (ETPT) selon qu'ils sont financés par l'État ou sur ressources propres.

Ainsi, le nombre d'emplois financés par l'État atteint environ 1500 et connaît les variations suivantes :

- Emplois d'enseignants-chercheurs : -2 ETPT ;
- Emplois non permanents : +13 ETPT.

Le nombre d'emplois de non-titulaires connaît une hausse de 15 ETPT. En parallèle, le nombre d'emplois de titulaires décroît, passant de 632 à 629 ETPT.

L'Établissement poursuit sa politique de CDIsation, et la diminution du nombre de CDD est ainsi compensée par une hausse du nombre de CDI.

Le tableau des autorisations budgétaires est présenté en séance.

Le tableau des autorisations budgétaires compile les recettes encaissées (311 789 510 euros) par l'Établissement et les dépenses engagées (302 331 000 euros) pendant le même exercice.

Pour rappel, les autorisations d'engagement (AE) traduisent la capacité de l'Établissement à engager des dépenses. Au total, les AE regardant la masse salariale ont évolué de 227,9 millions d'euros en 2023 à 236,5 millions d'euros en 2024.

40 % de cette hausse résulte de phénomènes exogènes (décisions du Gouvernement comme la hausse du point d'indice, par exemple). En parallèle, 60 % de cette hausse, soit environ 6,5 millions d'euros, résulte des évolutions professionnelles des agents titulaires et de l'augmentation de leur point d'indice en résultant.

M. Erwan PHILIPPE s'interroge sur la hausse du GVT d'un total de 2 millions d'euros, rappelant que le nombre de départs en retraite était conséquent en 2024.

M. Stéphane AZOULAY note que la GVT tient également compte des augmentations faisant suite aux évolutions professionnelles des agents.

M. Erwan PHILIPPE estime que le plafonnement des carrières induit par la GIPA risque d'entraîner de nouvelles hausses de la masse salariale.

Mme Anne NAVARRO observe que les AE du budget de fonctionnement évoluent à la hausse à hauteur de 1,4 million d'euros (+2,6 %). Cette évolution est essentiellement corrélée à une mésestimation initiale des dépenses de l'Établissement.

6

En parallèle, les crédits de paiement (CP) s'élèvent à 49,6 millions d'euros à fin décembre 2024, en diminution de 1 million d'euros depuis 2023 (diminution des dépenses d'électricité, fin des travaux portant sur les bâtiments).

M. Erwan PHILIPPE demande si cette diminution produit des effets sur les activités de recherche et de formation de l'Établissement.

Mme Anne NAVARRO répond par la négative.

M. Stéphane AZOULAY précise qu'il existe également un effet de report de dépenses entre l'exercice 2024 et l'exercice 2025.

Mme Anne NAVARRO présente les AE du budget des investissements, qui totalisait 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2024. Parmi les investissements figurent notamment des dépenses patrimoniales qui n'étaient pas parvenues à leur terme à fin 2024.

Les CP de ce même budget (16,2 millions d'euros au 31 décembre 2024) témoignent d'un niveau de variation élevé, qui résulte du terme du plan de relance, mais accuse toutefois une sous-exécution encore trop significative (59%).

Au global, le taux d'exécution des dépenses est satisfaisant. À noter que la subvention pour charge de service public est la principale recette de l'Établissement, qui demeure sous-doté par rapport aux autres universités.

Pour ce qui est des ressources propres, la taxe d'apprentissage a augmenté d'un total de 300000 euros.

S'agissant des ressources fléchées, à savoir toutes les subventions, le degré d'exécution n'est que de 80 %.

La situation s'est améliorée par rapport au budget rectificatif, en dépit de la perte de 1,9 million. En effet, initialement, cette perte était estimée à 8,2 millions d'euros, soit une amélioration de 6,3 millions d'euros.

4 millions d'euros d'économies ont été générés sur les fluides, mais cette baisse a été compensée par l'augmentation des dotations aux amortissements. La masse salariale est en baisse de 105000 euros.

Pour résumer, l'atterrissage est donc meilleur que les prévisions. Le résultat demeure négatif et la trajectoire financière reste tendue.

L'inspection générale réalise actuellement un audit sur l'organisation et les comptes de l'UniCA. Celui-ci permettra de déterminer les marges de manœuvre et les actions pouvant être mises en place.

L'Établissement termine l'exercice avec un fonds de roulement de 24 millions d'euros, en revanche, il convient de retrancher de cette somme un certain nombre d'éléments financiers. Une fois cette opération réalisée, le compte est négatif de -5,5 millions d'euros.

7

Plusieurs opérations pèsent sur l'UniCA, notamment l'agenda accessibilité. Les travaux n'ont pas encore été réalisés, faute de moyens suffisants.

Il est important d'évaluer le poids des charges externes. Ces charges de fonctionnement sont en augmentation constante, en dépit des économies de 4 millions d'euros réalisées sur les fluides.

Certains financements de l'État étaient ponctuels (compensation des fluides en 2023), ce qui explique la diminution de la SCSP.

Le déficit s'établissait à presque -155000 euros de résultats l'année dernière.

Le poids représenté par la masse salariale continue de se dégrader, avec une augmentation lente, mais régulière.

Le taux d'autofinancement, à savoir la capacité à financer les investissements, reste faible, ne permettant toujours pas de financer les travaux d'accessibilité.

M. Christian SANCHEZ revient sur les éléments de synthèse. Les résultats sont meilleurs que prévu, mais il s'agit d'une situation en trompe-l'œil, attendu que beaucoup d'actions sont déjà conventionnées. Les économies prévues pour le budget 2025 ne sont pas remises en cause. Les inspecteurs réalisent un important travail, en rencontrant les différents acteurs de l'établissement. La situation demeure compliquée pour les années à venir, avec une baisse attendue du fonds de roulement.

Le compte financier 2024 de l'établissement est approuvé à la majorité des voix, 34 voix favorables et 1 abstention.

3) ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2024 DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Présentation de M. Christian SANCHEZ, Agent Comptable

Conclusions de M. Philippe LEVERT, Commissaire Aux Comptes

Mme Anne NAVARRO présente le compte financier de la Fondation Universitaire. Le taux d'exécution de la recette s'établit à 118 %, avec 16,4 millions d'euros, recette qui correspond principalement à la subvention ANR de l'IDEX pérennisé.

Les décaissements s'élèvent à 15,6 millions d'euros, versus 12 millions d'euros en N-1. Il y a donc bien un développement de l'activité portée par la Fondation. Les engagements s'établissent à 12,9 millions d'euros, versus 12,7 millions d'euros. Les recettes globalisées, qui ne correspondent donc pas à des subventions, s'élèvent 1.3m€ et s'exécutent à 139 %.

8 Les dépenses liées à la masse salariale augmentent, passant de 5,9 millions d'euros à 7,9 millions d'euros.

Le taux d'exécution en AE de fonctionnement est de 94 %, contre 96 % en CP.

Le résultat est positif, à 187k euros, avec une capacité d'autofinancement à 304k€.

La trésorerie de la Fondation Universitaire s'établit à 16,2 millions d'euros.

Le compte financier 2024 de la Fondation Universitaire est approuvé à l'unanimité des voix.

4) DÉFINITION DU NOUVEAU COEFFICIENT MIXTE DE DÉDUCTION DE LA TVA

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Mme Anne NAVARRO rappelle que l'exercice de définition du taux de TVA mixte est réalisé chaque année. Il concerne les dépenses liées à la fois à la Recherche et à la Fondation. Le nouveau coefficient mixte de déduction de la TVA, fixé à 12,29 %, est calculé sur la base du compte financier 2024 d'Université Côte d'Azur. Ce coefficient s'applique, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour l'année 2025, aux dépenses communes de l'Université entrant dans le champ d'application de la TVA et définies comme celles qui concourent.

Le nouveau coefficient mixte de la TVA fixé à 12,29 % est approuvé à la majorité des voix, 24 voix favorables et 1 abstention.

5) **ADOPTION DE TARIFS UniCA**

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

M. Stéphane AZOULAY rappelle que de nouvelles modalités ont été votées pour les cadeaux promotionnels. Il a été demandé aux composantes de suivre un achat éthique et responsable, par le biais de la boutique de l'Université Côte d'Azur. La boutique a augmenté son offre afin de répondre aux besoins de toutes les composantes. Le vote porte sur la diversification de l'offre et les tarifs associés.

Les tarifs UniCA sont approuvés à l'unanimité des voix.

II – QUESTION INSTITUTIONNELLE

6) **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES**

Présentation de Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM

Mme Marie-Sophie BERGER explique que les bibliothèques universitaires modifient leurs règlements intérieurs pour les mettre en conformité avec les statuts. Pour des raisons de sécurité, les simples visiteurs devront désormais s'enregistrer.

Les modifications du règlement intérieur des bibliothèques universitaires sont approuvées à l'unanimité des voix.

III – QUESTION STRATÉGIQUE

7) **ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

Présentation de M. Erwin FRANQUET, Vice-Président Transition écologique

M. Stéphane AZOULAY rappelle que ce schéma directeur a déjà été présenté lors du précédent conseil d'administration et a, depuis, fait l'objet d'échanges. La trame est imposée par le ministère.

M. Erwin FRANQUET précise que les modifications les plus importantes du document portent sur l'axe 5, renommé Responsabilité sociale et environnementale de l'Université. Les thèmes ont été redistribués, intégrant mieux des sujets tels que l'inclusion, le handicap.

Le CSAE a rendu un avis favorable le 25 février 2025.

Le schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociale et environnementale est approuvé à l'unanimité des voix.

IV – QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

8) PRÉSENTATION DU BILAN DES EXONÉRATIONS 2024-2025 ET ADOPTION DE LA POLITIQUE D'EXONÉRATION 2025-2026 DES DROITS D'INSCRIPTION

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation

Un avis favorable du Conseil académique du 6 mars 2025 a été rendu.

M. Pascal CREMOUX explique que le budget 2025 de l'Établissement intégrait la suppression de l'exonération des droits d'inscription différenciés, en vue d'équilibrer les comptes. Traditionnellement, l'Établissement votait une exonération annuelle, mais tel ne sera pas le cas pour la prochaine rentrée. Il semble cependant légitime que les étudiants ayant débuté leurs études dans des conditions données, avec connaissance d'un certain tarif, puissent les poursuivre selon les mêmes règles.

M. Pascal CREMOUX signale que des échanges se sont tenus en Conseil académique, qui a rendu un avis favorable.

Les représentants du Front populaire étudiant rejoignent la séance pour exposer leur point de vue

L'élue FPE insiste sur l'importance que revêt la politique d'exonérations 2025/2026. Il note que la gouvernance entend faire peser 2,1 millions d'euros, sur les 6 millions d'euros qui doivent être trouvés, sur la fin de l'exonération. Le FPE ne juge pas cette proposition acceptable, considérant que ce n'est pas aux étudiants de payer les « pots cassés ». L'Université envisage ainsi de surtaxer des étudiants qui viennent parfois de loin. Les frais sont 15 à 16 fois plus importants que ceux payés par les étudiants affiliés de la Communauté européenne. L'inscription en licence pour les étudiants nationaux passerait ainsi de 175 euros à 2 770 euros. Il s'agirait d'une sélection par l'argent, inadmissible, car conduisant à privatiser l'Université. Le FPE demande donc un moratoire, afin que cette décision soit repoussée, en attendant de pouvoir débattre sereinement avec tous les acteurs sociaux. L'Université sans étudiants perd tout son sens. Cette année, l'Établissement doit trouver 9 millions d'euros, l'année prochaine, 16 millions d'euros. L'élue FPE redoute que l'Université cherche alors à récupérer cette somme sur les étudiants français. Certains étudiants ne peuvent pas payer de tels frais d'inscription. Pour les représentants FPE, l'Université risque d'appauvrir sa diversité et sa richesse économique et de se replier sur elle-même. Fermer la porte aux étudiants étrangers et sélectionner par l'argent s'avérerait dangereux. Tous les frais augmentent pour les étudiants, ce qui complique leur quotidien. Beaucoup doivent travailler ou arrêtent leurs études.

M. Franck CHIKLI indique avoir été un étudiant étranger, il comprend donc la position énoncée. En revanche, il ne souhaite pas que des étudiants étrangers choisissent des universités

françaises uniquement parce qu'elles sont moins chères. Les universités doivent être sélectionnées pour leur excellence.

Les représentants du Front populaire étudiant quittent la séance.

Mme Emma BERTOLOTTI explique qu'en tant que vice-présidente étudiante, son objectif était de recenser les opinions qui émanent des étudiants et de porter une voix commune travaillée avec les élus étudiants. Sa position rejoint en grande partie celle du représentant étudiant qui vient de s'exprimer.

Elle indique que : « Le 17 décembre 2024, le Conseil d'administration de l'université votait un budget 2025 dans un contexte d'incertitude nationale. Le projet de loi de finances en vigueur à l'époque prévoyait une SCSP particulièrement insuffisante pour l'établissement et une non-compensation de certaines charges. Le budget présenté prévoyait alors la suppression du droit à l'exonération des frais différenciés pour les étudiants extracommunautaires. Les représentants des étudiants et membres du Conseil d'administration avaient alerté sur cette mesure historique. Fermement opposés, ils continuent à affirmer leur position contre cette décision, considérant que l'université ne peut pas devenir un espace qui trie ses étudiants selon des critères financiers. Les étudiants étrangers sont les premiers touchés par la précarité, ils sont accompagnés au quotidien grâce à différents dispositifs, mais la sélection par l'argent n'a pas sa place à l'université. Cependant, le 17 décembre, le CA approuvait le budget 2025 à 20 voix favorables, 5 abstentions et seulement 6 voix défavorables. Le sort des étudiants étrangers à l'Université Côte d'Azur était alors balayé et entériné. »

11

Mme Emma BERTOLOTTI considère qu'il n'est pas possible d'afficher une volonté de rayonnement international lorsque ses propres étudiants étrangers voient leur place limitée. Elle se demande comment il est possible d'assurer les principes et les valeurs du service public dans ces conditions. L'université devrait demeurer le sacre de l'accès au savoir, aux échanges et à la diversité.

Pour Mme Emma BERTOLOTTI : « Aujourd'hui, la politique d'exonération pour la rentrée 2025 réaffirme la suppression de l'exonération des droits différenciés. Les étudiants se mobilisent et affirment leur indignation, avec une pétition qui a recueilli plus de 600 signatures et des lettres ouvertes. Les plus précaires ne doivent pas être les victimes de décisions économiques. »

Mme Emma BERTOLOTTI a conscience que le budget présenté a déjà été proposé et voté, mais les représentants étudiants ne peuvent pas s'y résoudre. L'État doit investir dans l'enseignement supérieur et la recherche. Les étudiants extracommunautaires doivent avoir accès à des conditions d'études au même titre que les étudiants européens. Les chiffres présentés dans le bilan de la politique d'exonération 2024-2025 montrent que les étudiants exonérés poursuivent davantage leurs études, comparativement aux étudiants non exonérés. Appliquer cette décision revient à accepter que des étudiants construisent leurs projets d'études non pas selon leurs appétences, leurs capacités académiques ou leurs projets professionnels, mais bien selon la somme d'argent maximale qu'ils pourront déboursier.

La représentante étudiante demande *a minima* que l'article 2 de la politique d'exonération soit revu, pour permettre aux étudiants déjà exonérés de se réorienter ou de redoubler sans risquer de perdre leur exonération. Les représentants étudiants demandent également que le budget

soit revu pour écarter la suppression de l'exonération des droits différenciés, notamment en regard des nouvelles propositions du gouvernement pour le budget des universités.

M. Ali DOUAL précise que la part des étudiants exonérés qui poursuivent leurs études est de l'ordre de 50 %.

Il ajoute que l'Université a besoin de retrouver des marges de manœuvre. Le périmètre des étudiants qui rentrent dans le cadre de l'arrêté du 19 avril 2019 s'établit à environ 2000. Sur ces 2000 étudiants, 800 seront encore exonérés, de fait, par le biais des conventions partenariales. En tenant compte d'autres éléments, ce sont environ 970 étudiants qui sont concernés. Les étudiants déjà présents pourront se réorienter et redoubler. Ce sont donc les néo-entrants 2025/2026 qui seront assujettis aux droits d'inscription renforcés.

En 2023, 13 universités françaises appliquaient les droits d'inscription différenciés : elles sont aujourd'hui 27. Le nombre d'étudiants extracommunautaires n'a pas diminué et leur profil n'a pas évolué.

Mme Sarah LABAT-JAQUIN porte la parole des élus du Conseil académique. Elle indique : « Face à la stagnation des financements publics et à l'augmentation constante des dépenses obligatoires non compensées par l'État, le budget voté en décembre 2024 impose des mesures sévères, parmi lesquelles la suppression des exonérations des droits d'inscription pour les nouveaux étudiants extracommunautaires, dès la prochaine rentrée. Cette décision a reçu un avis favorable à une courte majorité lors du conseil académique du 6 mars 2020. Si elle devait être approuvée aujourd'hui par le Conseil d'administration, elle contraindrait les nouveaux étudiants non européens à payer de 2770 euros en licence et 3770 euros en master. Une telle mesure soulève des questions fondamentales sur l'avenir du modèle universitaire. Cette solution semble inefficace et temporaire, puisqu'elle ne résout en rien les déséquilibres structurels du financement. Dès 2026, il faudra trouver 19,6 millions d'euros d'économies supplémentaires, bien au-delà de ce que cette suppression permettrait de récupérer. Supprimer la possibilité d'exonérer les nouveaux étudiants étrangers à la rentrée 2025 représenterait moins de 600000 euros de recettes. Et ce, en supposant que le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers ne diminue pas. Or, cette hypothèse paraît extrêmement optimiste. Il est fort probable que l'augmentation des droits d'inscription dissuade les nombreux étudiants de venir suivre nos formations. Limiter l'accès aux formations des étudiants risque de fragiliser certaines filières, imposant, à terme, de les fermer. Enfin, l'un des piliers de l'université est son ouverture à l'international. Ces dernières années, des efforts considérables, et couronnés de succès, ont été déployés pour asseoir la place de l'Université Côte d'Azur dans le monde et renforcer son rayonnement international. Faire payer aux étudiants extracommunautaires des droits d'inscription aussi élevés va à l'encontre de cette dynamique et menace l'attractivité. Les élus délégués du Conseil académique invitent donc les membres du Conseil d'administration à ne pas voter en faveur de cette suppression des exonérations qui auraient des conséquences bien plus négatives que les gains financiers. »

M. Stéphane AZOULAY souligne que l'objectif n'est pas de refaire, en conseil d'administration, les débats du Conseil académique.

Mme Sarah LABAT-JACQUIN assure que beaucoup d'étudiants étrangers se retrouvent en difficulté financière et hésitent à s'inscrire. L'Université fait venir d'excellents étudiants, avec des parcours exceptionnels, et elle les met en difficulté pour des problématiques financières.

Par ailleurs, pour obtenir leur visa, les étudiants étrangers doivent déposer une somme très importante, dépassant cette année 7000 euros. Lorsqu'ils arrivent en France, ils n'ont plus rien. Une étudiante dort ainsi dans sa voiture. Il existe un risque de fermeture de formations. Des dangers sont donc identifiés.

Elle souligne que la situation budgétaire a récemment évolué, l'Université ayant appris que certaines augmentations seraient compensées. Le vote du Conseil académique se basait sur des contraintes plus fortes.

M. Stéphane AZOULAY remarque qu'à ce jour, la notification provisoire affiche -3 millions d'euros de dotations par rapport à l'année passée, alors que l'Université tablait sur une augmentation de 1 million d'euros, soit un delta de 4 millions d'euros, par rapport aux prévisions. La situation actuelle est donc, avec les informations connues pour le moment, pire que prévue.

M. Stéphane AZOULAY assure par ailleurs que les étudiants exonérés des droits d'inscription ne réussissent pas mieux que les autres. Certaines formations connaissent déjà des difficultés pour se remplir. Il convient d'être précautionneux sur la présentation des chiffres.

M. Didier FORCIOLI met en exergue la portée symbolique d'utiliser les frais d'inscription comme variable d'ajustement du budget de l'Université. Pour le moment, il s'agit des étudiants étrangers, mais cette hausse pourrait, à terme, concerner tous les étudiants. L'Université ouvrirait donc une boîte de Pandore, remettant en cause son modèle.

13 M. Stéphane AZOULAY souligne que la fin de l'exonération des droits d'inscription devrait générer 2 millions d'euros de recettes supplémentaires pour l'Université, ce qui n'est pas négligeable. Le rapport de la Cour des comptes assure que, dans les 27 universités qui ont mis en place cette mesure, aucun effet n'a été ressenti sur le nombre d'étudiants extracommunautaires. Le ministère de l'Enseignement a fait savoir qu'il ne prévoyait pas d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiants français. Pour demander une augmentation de sa dotation, l'Université doit aussi prouver qu'elle a mis en œuvre tous les leviers à sa disposition.

M. Stéphane MAZEVET rappelle que la gratuité de l'Université constitue, en France, une volonté sociétale, celle-ci étant financée par les impôts. De manière constitutionnelle, il ne sera pas possible d'augmenter exagérément les frais d'inscription, comme cela a été le cas en Espagne ou en Italie. Il convient de ne pas mélanger la situation des étudiants français et des étudiants étrangers. Les accords passés avec les universités ne sont pas remis en cause.

Mme Alicia TEIXEIRA ALVES insiste sur le fait que les étudiants extracommunautaires sont les plus précaires, représentant plus de 60 % des bénéficiaires des épiceries solidaires.

M. Marc DALLOZ remarque que les frais d'inscription différenciés visent également à améliorer les conditions d'accueil des étudiants étrangers, par le biais de services spécifiques.

M. Stéphane AZOULAY souligne que la Cour des comptes recommande aux universités de travailler à une exonération stratégique des frais d'inscription extracommunautaires, ce qui est prévu pour le budget 2027. Pour le budget 2026, les délais s'avèrent contraints. Il est nécessaire qu'un vote soit effectué, sans quoi il n'y aurait plus de délibération et les droits différenciés

s'appliqueraient à tous. La proposition n'est peut-être pas parfaite, des améliorations sont possibles.

M. Erwan PHILIPPE remercie les représentants étudiants pour leur engagement. Il propose que les personnalités nommées s'abstiennent lors de ce vote, afin de connaître, dans le cadre du vote, la vraie position de l'Université. Il insiste sur le fait que ce vote est plus symbolique que financier et qu'il engage potentiellement l'Université vers une régression de son offre. Il invite à voter contre le point et à faire remonter cette opposition au ministère par différents canaux, afin d'alerter sur l'impossibilité de continuer à faire des économies sur l'enseignement.

Mme Emma BERTOLOTTI demande quelles seraient les suites d'un vote négatif.

M. Stéphane AZOULAY indique que, normalement, plus aucun étudiant ne sera exonéré. Il rappelle par ailleurs que les membres non élus font partie intégrante du Conseil d'administration de l'Université, qui a vocation à travailler avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du territoire.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN assure que le premier article n'est pas valable.

M. Stéphane AZOULAY indique que l'établissement a eu de nombreux allers-retours avec le contrôle de la légalité sur cette délibération. Celle-ci a été pleinement validée par le rectorat de région.

M. Erwan PHILIPPE sollicite une suspension de séance.

M. Stéphane AZOULAY refuse de l'accorder.

Il est demandé si des amendements au budget sont possibles avant le vote du budget rectificatif en juillet.

M. Stéphane AZOULAY répond qu'il est possible de voter des budgets rectificatifs, en cours d'année, en fonction des éléments financiers.

*Il est procédé à la demande de plusieurs membres du conseil au vote à bulletins secrets. **Il est important de notifier que 7 représentants de formations syndicales, membres du conseil, n'ont volontairement pas pris part au vote.***

La politique d'exonération 2025-2026 des droits d'inscription est approuvée à la majorité des voix, 19 voix favorables, 4 voix défavorables et 5 abstentions.

9) VALIDATION DE LA DEMANDE D'ACCRÉDITATION DU DIPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation

M. Pascal CREMOUX explique que, suite à une réforme nationale, il a été demandé à toutes les universités de déposer à nouveau un dossier d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

M. Stéphane AZOULAY remarque que cette accréditation participe à l'intégration pleine et entière des sciences maïeutiques dans l'Université.

Un avis favorable du Conseil académique du 23 janvier 2025 a été rendu.

La demande d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques est approuvée à l'unanimité des voix.

10) ADOPTION DU CALENDRIER PÉDAGOGIQUE 2025-2026

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation

M. Pascal CREMOUX indique que le calendrier pédagogique 2025/2026 est disponible en ligne. Le rythme a été calé sur les congés scolaires de l'académie. Ce calendrier compte peu de changements par rapport aux années précédentes et a été pensé pour que tous les étudiants puissent avoir leurs résultats à la même période.

Une remarque est formulée sur l'importance de ne pas positionner de cours ou de TD sur les deux journées banalisées, afin que les étudiants puissent participer aux événements proposés par l'Université.

M. Stéphane AZOULAY confirme l'importance de respecter ces journées banalisées.

15

Avis favorable unanime du CSAE du 25 février 2025

Avis favorable du Conseil académique du 6 mars 2025 (54 voix pour et 5 abstentions)

Le calendrier pédagogique 2025-2026 est approuvé à l'unanimité des voix.

DEMANDE D'ACCRÉDITATION « HORS VAGUE » DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE « ASSURANCE, BANQUE, FINANCE »

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation

M. Pascal CREMOUX explique que cette demande d'accréditation hors vague de la licence professionnelle « Assurance, Banque, Finance » émane de l'IUT. Cette licence existait précédemment, et avait été fermée dans le cadre de l'ouverture des BUT. Cependant les entreprises du secteur ont fait savoir que la formation ne correspondait pas à leurs besoins, en résulte la demande de rouvrir la licence professionnelle, comme le font tous les IUT en France.

Avis favorable du Conseil académique du 6 mars 2025.

La demande d'accréditation « hors vague » de la licence professionnelle « Assurance, Banque, Finance » est approuvée à l'unanimité des voix.

11) ADOPTION DES TARIFS DES REPRISES D'ÉTUDES (DIPLÔMES NATIONAUX)

Présentation de M. Hubert LASSERRE

M. Hubert LASSERRE indique que le vote porte sur les deux documents relatifs à la tarification de la formation continue. Le premier est un guide tarifaire organisé autour de six points ; le second concerne la reprise d'études des diplômes nationaux et des LFC. La proposition inclut une augmentation de 4,8 % des tarifs généraux, après celle de 5,2 % l'année passée, au regard de la situation financière de l'Université, de l'inflation et d'une stabilité des tarifs pendant les dix dernières années. Pour les autres tarifs, la logique s'avère à la fois décentralisée et démocratique. Chaque composante a donc la possibilité de proposer des tarifs, en fonction des besoins identifiés. Certaines ont demandé une augmentation, d'autres un maintien.

Un avis favorable du Conseil académique du 6 mars 2025 a été rendu.

Les tarifs des reprises d'études (diplômes nationaux) sont approuvés à la majorité des voix, 27 voix favorables, 6 voix défavorables et 2 abstentions.

V - CONVENTIONS

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY apporte des précisions sur les différentes conventions.

16

Les conventions sont approuvées à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17 heures.

Date du prochain conseil d'administration : 8 avril 2025

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.